

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 NOVEMBRE 2025
COMMUNE DE VINCEY

La réunion a débuté le 13 novembre 2025 à 20h00 sous la présidence du Maire, Monsieur GAILLOT Thierry.

Membres présents :

Madame BERGER Annie
Monsieur CLEMENT Simon
Madame DORGET Virginie
Madame DUPOIRIEUX Corinne
Monsieur DUPONT Jean-Gilbert
Monsieur DURUPT Bernard
Madame FLEURENTIN Karine
Monsieur GAILLOT Thierry
Monsieur GAND Christophe
Madame GAND Emilie
Monsieur LAFORGE Alain
Madame MARCHAL Nathalie
Monsieur MARCHAL Philippe
Monsieur MORIN Olivier
Madame ROBERT Adeline
Monsieur TALLOTTE Pierrick

Membres absents représentés :

Rui CARVALHO pouvoir donné à Thierry GAILLOT, Aurélie FRANCOIS pouvoir donné à Karine FLEURENTIN, Audrey MAIX pouvoir donné à Christophe GAND.

Membres absents :

Secrétaire de séance : Madame Annie BERGER
Le quorum (plus de la moitié des 19 membres) étant atteint, la séance est ouverte.

Ordre du jour :

DELIB_2025_40 - Approbation du compte-rendu de la séance du 11/09/2025
DELIB_2025_41 - Décisions prises par le Maire au titre de ses délégations
DELIB_2025_42 - Décision Modificative de crédit N°1
DELIB_2025_43 - RIFSEEP : ajout d'un cadre d'emploi
DELIB_2025_44 - Mise à jour du tableau des effectifs
- Mise à jour de l'organigramme
DELIB_2025_45 - Création de deux emplois permanents
- Rue des Saules : modification adressage
DELIB_2025_46 - SMIC des Vosges : demande d'adhésion
DELIB_2025_47 - Adhésion CAUE 88
- Renouvellement adhésion au Centre Social Itinérant
DELIB_2025_48 - Convention Vosges FM pour la promotion et l'information de la commune de Vincéy
DELIB_2025_49 - Charte "Accueil des groupes" à la médiathèque
- Questions diverses

DELIB_2025_40 - Approbation du compte-rendu de la séance du 11/09/2025

Les membres du conseil municipal, approuvent le compte-rendu des séances du Conseil Municipal du 11 septembre 2025.

19 voix pour

DELIB_2025_41 - Décisions prises par le Maire au titre de ses délégations

les membres présents prennent acte des décisions prises par le Maire sur la base de ses délégations (article L.2122-22 du CGCT), à savoir :

- Le 09/10/2025 : Décision portant aliénation de gré à gré de biens immobiliers pour des ventes de terre :

N° décision	Volume de terre (m ³)	Montant	Administré	Adresse
DEC_2025_11	1	30,00 €	M. STAHL Henri	7 rue de Sauvigny

19 voix pour

DELIB_2025_42 - Décision Modificative de crédit N°1

Les membres de l'assemblée, acceptent, à l'unanimité, la Décision Modificative de crédit N°1, telle que :

DÉPENSES			RECETTES		
Article (Chap.)	Opération	Montant	Article (Chap.)	Opération	Montant
231 (23)	Immobilisations corporelles en cours	8 000,00	1641 (16)	Emprunts en euros	300 000,00
1641 (16)	Emprunts en euros	373 061,00	1328 (13)	Subvention d'investissement autre	3 666,00
			10222 (10)	FCTVA	18 300,00
			021	Virement de la section de fonctionnement	59 095,00
		381 061,00			381 061,00

FONCTIONNEMENT			DÉPENSES			RECETTES		
Article (Chap.)	Opération	Montant	Article (Chap.)	Opération	Montant	Article (Chap.)	Opération	Montant
6042 (011)	Achats prest.de serv.(autres que terrains à amé.)	26 800,00	6419 (013)	Remboursements sur rémunérations du personnel	20 000,00			
60612 (011)	Énergie– Électricité	-28 000,00	70846 (70)	Remboursement de frais au GFP de rattachement	24 000,00			
6450 (012)	Charges de sécurité sociale et de prévoyance	12 900,00	773 (77)	Mandats annulés ou atteints déchéance quadriennale	9 771,00			
739118 (73)	Autres revers. et restit. sur contrib. directes	-17 024,00						
023	Virement à la section d'investissement	59 095,00						53 771,00
		53 771,00						

19 voix pour

DELIB_2025_43 - RIFSEEP : ajout d'un cadre d'emploi

Pour faire suite à une remarque du Service de Gestion Comptable d'Epinal et du fait de l'évolution de la responsable de la médiathèque, sur le grade d'Assistant de conservation, les élus :

- Acceptent d'ajouter ce cadre d'emploi dans le tableau des Régimes Indemnitaires tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP), mis en place par la commune, le 12 octobre 2021 ;
- Valident les montants minimums et maximums du cadre d'emploi des Assistant territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques tels que :

FILIERE CULTURELLE

Cadre d'emplois <i>Filière culturelle</i>	Groupe de fonction	Définition des fonctions de chaque groupe	IFSE Montant annuel minimum de la collectivité	IFSE Montant annuel maximum de la collectivité (non logés)	CIA Montant annuel maximum de la collectivité	Plafond Réglementaire maximum (IFSE + CIA)
CATEGORIE B						
Assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques	G1	Direction de bibliothèque ou médiathèque, responsable d'un ou plusieurs services	1 350 €	9 000 €	1 000 €	19 000 €
Assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques	G2	Adjoint au responsable de structure, expertise, fonction de coordination ou de pilotage, gestion ou animation d'un ou plusieurs services	1 200 €	7 000 €	635 €	17 000 €

19 voix pour

DELIB_2025_44 - Mise à jour du tableau des effectifs

Les membres présents, valident le dernier tableau des effectifs, mis à jour le 23/09/2025.

19 voix pour

- Mise à jour de l'organigramme

Dans la continuité de la mise à jour du tableau des effectifs, les membres présents, valident celle de l'organigramme.

DELIB_2025_45 - Crédit de deux emplois permanents

Afin de répondre aux besoins des services Administratif et Technique, les élus acceptent la création de 2 postes permanents, à compter du 01/12/2025, tel que :

- 1 emploi permanent de Gestionnaire comptable, relevant de la catégorie hiérarchique C et des grades d'Adjoint Administratif, Adjoint administratif principal de 2e classe, Adjoint administratif principal de 1ère classe à temps complet,
- 1 emploi permanent d'Agent technique polyvalent, relevant de la catégorie hiérarchique C et des grades d'Adjoint Technique, Adjoint technique territorial principal de 2e classe et Adjoint technique territorial principal de 1ère classe à temps complet.

19 voix pour

- Rue des Saules : modification adressage

Après un large débat sur les contraintes que peut provoquer le changement de numérotation pour toutes les habitations d'une rue, les membres présents reportent cette délibération afin que M le maire puisse avoir l'accord des habitants de la rue des Saules pour la renuméroter selon le système de numérotation continue (1A, 1B, 1C...).

DELIB_2025_46 - SMIC des Vosges : demande d'adhésion

Les membres du conseil municipal sont favorables à l'adhésion, au SMIC des Vosges, du Syndicat intercommunal scolaire du Ban de Vagney (8440 habitants) dont le siège se situe à Vagney.

19 voix pour

DELIB_2025_47 - Adhésion CAUE 88

Les membres du conseil municipal acceptent que la commune de Vincey adhère au CAUE des Vosges, pour un coût de 0,10 € par habitant pour l'année 2025

19 voix pour

- Renouvellement adhésion au Centre Social Itinérant

La convention-cadre d'objectifs et de moyens 2024-2025, du Centre Social Itinérant et Multi-sites du bassin de vie de Moyenne-Moselle (CSIMM), précisait dans son schéma de développement de la Convention Territoriale Globale :

Ambition N°3 : "Favoriser une répartition équilibrée des offres de services sur le territoire".
Or, les élus de Vincey, ayant porté le projet de création de ce centre social itinérant, regrettent que, parmi les projets mis en place, très peu d'actions sont venues abonder celles déjà menées par la commune de Vincey.

M le Maire, Mmes Marchal et Berger, s'inquiètent du manque de dynamisme de la structure, notamment sur le projet de départ qui devait porter sur les adolescents et la parentalité.

D'autres dysfonctionnements sont relevés, dont celui du financement pérenne de l'association.

Faisant suite à un large débat, les membres du Conseil Municipal, décident de reporter ce point à l'ordre du jour du prochain conseil. Ils souhaitent avoir des explications éclairées sur les questions soulevées afin de pouvoir se prononcer sur le renouvellement de l'adhésion de

la commune au CSIMM et souhaitent également connaître la position de la commune de Portieux quant à son adhésion.

DELIB_2025_48 - Convention Vosges FM pour la promotion et l'information de la commune de Vincey

Les membres présents, à l'unanimité, décident de renouveler l'opération de promotion et d'information "Commune de Vincey" assurée par l'association radio Color Vosges FM, au prix de 2 988,00 € TTC pour 2025.

19 voix pour

DELIB_2025_49 - Charte "Accueil des groupes" à la médiathèque

Après avoir pris connaissance de la charte d'accueil des groupes, proposée par la responsable de la médiathèque, les membres présents, valident cette charte pour la médiathèque de Vincey.

19 voix pour

Questions diverses

- Donation AUBERT Jean parcelle "Les Champiaux" : Monsieur le Maire va se renseigner auprès de l'ONF pour connaître l'emplacement exact de cette parcelle
- Litige LARUE/COMMUNE concession cimetière : après avoir pris connaissance du protocole d'accord proposé par Me Knittel, les élus précisent que la demanderesse devra se mettre en conformité avec le règlement du cimetière, notamment sur l'installation d'un caveau une fois l'emplacement réservé.

Les sujets étant épuisés, le Maire lève la séance à 22h30.

Madame Annie BERGER
Secrétaire de séance



Monsieur GAILLOT Thierry,
Maire